

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2022

TRAVAUX

AMENAGEMENT DE VOIRIE AVENUE DE SAINT-DISDILLE – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX

Ces travaux de voirie constituent la 4^{ème} tranche de l'aménagement de l'avenue de Saint-Disdille. Ils visent à reprendre complètement la chaussée actuelle composée de deux voies non bordurées et délimitées par deux accotements herbeux. Ils font suite, d'une part, à la création d'un réseau d'eau pluviale, aux travaux de reprise de branchements d'eaux usées et au remplacement d'une colonne d'eau potable (travaux sous maître d'ouvrage de Thonon Agglomération) et, d'autre part, aux travaux d'enfouissement des réseaux secs et de remplacement des éclairages publics confiés à la société DAZZA, objet d'une délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2021.

Deux trottoirs bordurés seront créés dont l'un, d'une largeur moyenne de trois mètres, sera composé d'un revêtement clair déjà présent sur les aménagements de la ville de Thonon-les-Bains. Les eaux de ruissellement seront totalement collectées et renvoyées soit dans le nouveau réseau d'eau pluviale de l'agglomération, soit infiltrées sur site.

La maîtrise d'œuvre de conception et de suivi d'exécution de ces travaux sera assurée, en régie, par les services techniques municipaux.

Les travaux seront allotés comme suit :

- Lot 1 : Terrassement et fondation de chaussée
- Lot 2 : Assises et revêtements des chaussées et trottoirs

Les travaux débuteront le 1^{er} mars 2022 et se termineront le 29 juillet 2022.

À l'issue de la consultation d'entreprises, la Commission d'appel d'offres, réunie le 10 février 2022, a donné un avis favorable à la conclusion des marchés suivants pour un montant total de 663 712,02 € HT (796 454,42 € TTC) :

Lots	Entreprises	Montants en € HT
Lot 1 : Terrassement et fondation de chaussée	EMC TP (74500 EVIAN)	395 348,84
Lot 2 : Assises et revêtements des chaussées et trottoirs	COLAS (74550 PERRIGNIER)	268 363,18

Sur proposition de Monsieur FAVRAT, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux susvisés.

----- Fin du document -----